



## Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 25 avril 2024

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 25 avril 2024 :

### Ordre du jour :

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 :**

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibérations à adopter :

#### **1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire prend acte des décisions signées par le Maire en vertu de ses délégations.

#### **2. Personnel Communal - Recrutement de 3 agents contractuels sur emplois permanents pour faire face à des vacances temporaires d'emplois dans l'attente de recrutements de fonctionnaires - Article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avis de la Commission « Affaires juridiques, Assurances, Ressources Humaines » du 22 avril 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le recrutement de trois agents contractuels sur des emplois permanents sur le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques et cuisiniers, à temps complet 35/35ème, pour une durée déterminée d'un an pour chaque poste.

#### **3. Personnel communal – Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Var (CDG83) pour l'organisation des examens psychotechniques (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avis de la Commission « Affaires juridiques, Assurances, Ressources Humaines » du 22 avril 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var et l'ensemble des actes et documents y afférents.

#### **4. Personnel – Communal – Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE) (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire, après avis de la Commission « Affaires juridiques, Assurances, Ressources Humaines » du 22 avril 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n° 2002-63 du 12 mai 2014 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant du grade d'attaché territorial principal, affecte d'un coefficient multiplicateur de 4 le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) de deuxième catégorie, décide que le paiement de cette indemnité sera effectué après la consultation électorale, autoirse l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections et dans les limites des crédits inscrits au budget et les modalités de calcul de l'I.F.C.E. et rappelle que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections n'est pas cumulable avec les IHTS. Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

**5. Archives communales – Renouvellement de la convention d'adhésion au service archives du Centre de Gestion du Var (CDG83)**

**(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avis de la commission « Finances, Budget, Commande publique » en date 22 avril 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la convention d'adhésion au Service Archives du Centre de Gestion du Var, précise que les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits au Budget Primitif 2024 et autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**6. Soutien au projet de création d'un 10<sup>ème</sup> Parc Naturel Régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron**

**(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affirmer le soutien de la Commune des Adrets de l'Estérel au projet de 10<sup>ème</sup> Parc Naturel Régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, porté par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et décide de participer aux concertations aux travaux à venir pour élaborer la charte du futur Parc Naturel Régional.

**7. Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme (PLU)**

**(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date des 2 et 23 avril 2024, après en avoir délibéré par 20 voix pour et une abstention (celle de DOLLET Bertrand), approuve la procédure de lancement de la modification simplifiée du PLU de la commune telle que proposée et autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**8. Urbanisme / Foncier - Acquisition de délaissés de voiries : Parcelles C n° 216 – C n° 217 – C n° 234 – C n° 236**

**(Rapporteur : HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date du 23/04/2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition des parcelles susvisées à l'euro symbolique et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**9. Urbanisme / Foncier - Acquisition d'une partie de la parcelle C n° 2390 et d'une partie de la parcelle C n° 2024**

**(Rapporteur : HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date du 23/04/2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de parcelles de terrain issues des parcelles cadastrées section C n° 2390 et 2024, à l'euro symbolique, telles que décrites ci-dessus et conformément au plan joint à la présente délibération et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**10. Urbanisme / Foncier - Acquisition d'une partie de la parcelle C n° 2281**

**(Rapporteur : HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date du 23/04/2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'un terrain de 42 m<sup>2</sup> tiré de la parcelle C n° 2281, à l'euro symbolique, conformément au plan joint à la présente délibération et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**11. Urbanisme / Foncier - Acquisition d'une partie de la parcelle B n° 2681 – B n° 2682 – B n° 2683 – B n° 2684 – B n° 2685**

**(Rapporteur : HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN 2ème Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date du 23/04/2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrains issus des parcelles B n° 2681, 2682, 2683, 2684 et 2685, à l'euro symbolique, conformément aux plans joints à la présente délibération et autorise Madame la 1ère Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**12. Participation aux frais de séjours - Centres de Vacances 2024**

**(Rapporteur RICHARD-MACCHIA Magali)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Madame RICHARD - MACCHIA Magali, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et à la petite enfance, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 22 avril 2024, après en avoir délibéré et par vingt voix pour et une voix contre (celle de FLORI Alexandre) des membres présents et représentés, décide de participer aux frais de séjours des enfants des Adrets de l'Estérel (Var) admis dans les centres de vacances agréés DDCCS pour les séjours sportifs et culturels, fixe cette participation de l'année 2024 à 100 euros par enfant et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

**13. Participation financière aux frais de transports scolaires**

**(Rapporteur RICHARD-MACCHIA Magali)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame RICHARD-MACCHIA Magali Adjointe au Maire, après avis de la commission « Finances, Budget, Commande publique », en date du 22 avril 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membre présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la participation financière de la commune aux frais de transports scolaires de la famille en ayant effectué la demande dans les conditions définies par délibération.

**14. Budget Communal – Décision Modificative n°1 (DM1)**

**(Rapporteur : BESSOUDO Vanessa)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date 22 avril 2024, après en avoir délibéré et par seize voix pour, deux voix contre (Celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne et REGGIANI Patrick) et trois abstentions (celles de DOLLET Bertrand, REMY Josette et MASBOU Bernard), adopte la Décision Modificative n°1 (DM1), jointe à la délibération, concernant le Budget Primitif de la Commune.

**15. Modification des statuts et adhésion de compétence à TE83-SYMIELEC**

**(Rapporteur : Monsieur HAVARD Jérôme)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur HAVARD Jérôme, Conseiller Municipal délégué aux nouvelles technologies, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert au profit de TE83-SYMIELEC de la compétence n°8 de la commune des ARCS SUR ARGENS et de la compétence n°7 de la commune de PLAN D'AUPS et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en œuvre cette décision.

Fait aux Adrets de l'Estérel,

Le 26 avril 2024

Le Maire,  
Jean-Pierre KLINHOLFF

